

**GAZIFERE INC.  
FERMETURE DES LIVRES  
ALLOCATION DU COMPTE AJUSTEMENT DU COÛT DU GAZ NATUREL ET  
CALCUL DE LA RÉCUPÉRATION/(REMBOURSEMENT) TOTAL  
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2015**

No de ligne	Description	Total
1	Solde du compte ajustement du coût du gaz au 31 décembre 2014	423,184 (1)
2		
3	Comptes différés 2013 d'EGD facturés à Gazifère en avril 2015	(418,700) (2)
4	Comptes différés 2014 d'EGD facturés à Gazifère en octobre 2015	<u>301,000 (3)</u>
5		
6		
7		<u>305,484</u>
8	Montant effectivement remboursé (recupere) aux clients dans la facturation des mois	
9	d'avril 2015 associé à l'année 2013 et d'octobre 2015 associé à l'année 2014.	<u>(316,940)</u>
10		
11		
12	Solde non remboursé de 2013 et 2014	(11,456)
13		
14	Ecart provenant du Rider C, composante "fourniture du gaz"	(120,827)
15		
16	Ecart provenant du Rider C, composante "transport"	(8,374)
17		
18	Écart provenant du Rider C, composante "équilibre"	(121,324)
19		
20	Écart provenant du Rider E, rider d'ajustement du tarif 200, tarifs définitifs versus tarifs	(124,685)
21	provisoires (EGD Revenue Adjustment Rider)	
22		
23	Montant dû à la liquidation du solde du compte cumulatif de gaz selon les	
24	dispositions générales - ententes de service de transport article 11 a) et b)	(1,913)
25		
26	Impact sur le coût du gaz dû à la valeur calorifique réelle par rapport à la valeur	
27	calorifique budgétisée	(518,246)
28		
29	Ajustement au coût de Niagara Gas pour 2015	(110,067)
30		
31	Impact de la variation du prix durant l'année sur le compte cumulatif de gaz	<u>57,464</u>
32		
33		
34	Solde du compte ajustement du coût du gaz au 31 décembre 2015	<u>(959,428) (4)</u>

Notes: (1) Voir Requête 3924-2015 (Fermeture des livres 2014), GI-8, document 1, page 1 de 1, ligne 35.

(2) Correspond aux montants remboursés par EGD tel que retrouvé dans le dossier d'ajustement du coût du gaz d'avril 2015 pour fins de liquidation du compte ajustement du coût du gaz et comptes différés d'EGD pour l'année 2013 (voir Annexe XII, dossier ajustement du coût du gaz d'avril 2015).

(3) Correspond aux montants facturés par EGD tel que retrouvé dans le dossier d'ajustement du coût du gaz d'octobre 2015 pour fins de liquidation du compte ajustement du coût du gaz et comptes différés d'EGD pour l'année 2014 (voir Annexe XII, dossier ajustement du coût du gaz d'octobre 2015).

(4) Voir GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 17, colonne 13.